



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 21 AVRIL 2022 À 9 H AU 300, RUE PARENT

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement
économique, relation avec le milieu et vie communautaire

ITEM 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13313/22-04-21 ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13314/22-04-21 ITEM 1.3

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 ET DU 14 AVRIL 2022

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 14 avril 2022, une copie des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenue le 7 et le 14 avril 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

Les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenu le 7 et 14 avril 2022 soient approuvés.

CE-13315/22-04-21

ITEM 5.1

PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME « PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS » – ZONE INNOVANTE

ATTENDU QU'une offre de services a été requise en décembre 2020, afin de requérir les services professionnels de la firme « Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats » pour accompagner la Ville dans sa démarche du dossier avec « Autobus Lion »;

ATTENDU QUE le montant estimé pour ce mandat s'échelonnant sur deux années étant inférieur à 23 000 \$, un contrat de gré à gré à été octroyé;

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-12880/21-06-21, le comité exécutif a confirmé le mandat de la firme « Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats » et autorisé des honoraires additionnels pour un total de 27 758,18 \$;

ATTENDU QUE les services ont été requis de nouveau dans le cadre du traitement du dossier;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 11.5 « Contrat faisant l'objet d'une exception dans la *Loi sur les cités et villes* » du Règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle et 573(1) (1°) (b) de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré dans le cas de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

ATTENDU QUE conformément au Règlement 0883-000 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et le Règlement 040-2002 sur le comité exécutif, une dépense de plus de 25 000 \$ doit être autorisée par le comité exécutif.

ATTENDU la recommandation de monsieur Fernand Boudreault, directeur général, datée du 28 mars 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville autorise une dépense supplémentaire de 562,44 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels du mandat octroyé à la firme « Prévost, Fortin, d'Aoust, avocats » pour des services professionnels, pour une dépense totale ne pouvant excéder la somme de 28 320,62 \$.

CE-13316/22-04-21

ITEM 5.2

RÉVISION PÉRIODIQUE – CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES – L'ANTRE-JEUNES

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée par la commission municipale du Québec, et ce, à tous les neuf (9) ans pour celle aux fins d'exemption des taxes foncières;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de mesdames Simon Vincent, greffier adjoint, et Marie-Josée Larocque, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière, datée du 30 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville de Saint-Jérôme déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'organisme « L'Antre-jeunes », pour l'immeuble situé au 655, 9^e rue à Saint-Jérôme et ne requiert pas d'audience.

CE-13317/22-04-21

ITEM 5.3

CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 2021-01795 POUR LE LOT 3 239 240 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Roy de la compagnie 9071-4643 Québec inc. a déposé la demande de permis de construction (n° 2021-01795) afin de construire un bâtiment commercial sur le lot 3 239 240 du cadastre du Québec, situé sur la rue de Martigny Ouest, le tout tel que montré aux plans joints à l'annexe 1;

ATTENDU QUE le lot 3 239 240 est en partie composé d'une ancienne partie de lot (P476) qui n'a jamais fait l'objet d'un permis de lotissement dont les frais pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels n'ont jamais été acquittés, le tout tel que montré au plan de localisation du lot P476 à l'annexe 2;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 104 du règlement sur le zonage numéro 0309-000, une des conditions à la délivrance du permis de construction est que la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels soit acquittée lorsqu'un permis de construction demandé est relatif à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct, n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 53 du règlement sur le lotissement numéro 0310-000, le conseil municipal ou le comité exécutif doit se prononcer quant à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 54 du règlement sur le lotissement numéro 0310-000 fixe la contribution à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession ou de verser une somme de 10 % de la valeur de l'ensemble du territoire visé par le projet, pour un terrain construit;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 paragraphe 1, alinéa 1 du règlement sur le lotissement numéro 0310-000, la valeur du terrain est déterminée par la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière de la Ville, multipliée par le facteur du rôle établi, conformément à l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU QUE la contribution en argent représente 12 209,80 \$, le tout tel que présenté sur le document intitulé « Détail des frais pour la contribution pour fins de parcs, e terrains de jeux et d'espaces naturels » joint à l'annexe 3;

ATTENDU la recommandation de monsieur Aurélien Borie, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

La Ville accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis de construction n° 2021-01795, la contrepartie en argent représentant un montant de 12 209,80 \$. Le détail de cette contribution est présenté sur le document intitulé « Détail des frais pour la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturel » joint à l'annexe 3.

CE-13318/22-04-21

ITEM 6.1

PROLONGATION DU CONTRAT – SERVICE DE NAVETTES POUR STATIONNEMENT ALTERNATIF – AUTOMNE 2021 ET HIVER 2022 (2020-BS-017)

ATTENDU QUE par la résolution CM-14239/21-03-16, la Ville conformément à la résolution CM-13722/20-06-16, se prévalait de l'année d'option prévue au contrat pour les périodes du 23 août au 20 décembre 2021 et du 17 janvier au 20 mai 2022 concernant le service de navettes pour stationnement alternatif, option « A », auprès de « Les Autobus Brunet inc. », pour un montant total de 239 981,57 \$, incluant les taxes, et l'indexation prévue au devis (IPC), ce qui porte la valeur du contrat à 476 168,96 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie, la session d'hiver du Cégep de Saint-Jérôme a été prolongée de 10 jours et se terminera exceptionnellement le 3 juin 2022;

ATTENDU la demande du Cégep qui souhaite maintenir la navette jusqu'à la dernière semaine de la session;

ATTENDU QUE la Ville veut privilégier l'utilisation de ce service de navettes pour stationnement alternatif, jusqu'à la fin de la session du Cégep;

ATTENDU la recommandation de madame Martine Éthier, directrice du Service du développement économique et de l'électrification des transports, datée du 5 avril 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville autorise la prolongation du contrat pour le service de navettes pour stationnement alternatif jusqu'au 3 juin 2022 à « Autobus Brunet inc. » pour un montant de 12 825 \$ taxes incluses.

CE-13319/22-04-21

ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CHLORURE EN SOLUTION LIQUIDE (ABAT POUSSIÈRE) POUR L'ANNÉE 2022 – APPEL D'OFFRES AP-2022 (2022-BS-023)

ATTENDU QUE par la résolution CE-13120/21-12-08 la Ville de Saint-Jérôme confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom, sur une base annuelle, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaire à ses activités, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités (UMQ) a procédé à l'adjudication des contrats relatifs à l'appel d'offres # AP-2022 – Abat-poussière pour 2022;

ATTENDU QUE pour le « lot 2C – Chlorure en solution liquide incluant livraison et épandage » et suite à l'analyse des soumissions déposées, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est en mesure de confirmer le plus bas soumissionnaire conforme pour la Ville de Saint-Jérôme soit :

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

- Multiroutes Inc. 0,3150 \$/litre (transport et épandage inclus et taxes en sus);

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Lhomme, chef de la Section voirie-réseaux, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 30 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville octroie le contrat pour une quantité approximative de 113 000 litres de Chlorure en solution liquide (abat-poussière), au tarif de 0,3150 \$ le litre (transport et épandage inclus et taxes en sus), à « Multiroutes inc. », pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 40 925,35 \$, incluant les taxes.

CE-13320/22-04-21

ITEM 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE PRODUITS DE SIGNALISATION ET PANNEAUX DE NOMS DE RUE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 JANVIER 2023 (2022-BS-052)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour l'achat de produits de signalisation et panneaux de noms de rue pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- 9030-5814 Qc Inc. (Spectralite/Signoplus);
- Martech signalisation Inc.;
- Groupe Signalisation;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par Frédéric Lhomme du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est d'environ 87 263,31 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint de la Ville a procédé, le 9 mars 2022, à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe :

| Nom du soumissionnaire | Conforme (oui ou non) | Montant soumissionné (taxes incluses) | Montant corrigé après analyse (taxes incluses) |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|--|
| Spectralite/Signoplus | Oui | 78 767,94 \$ | ----- |
| Signalisation de l'Estrie inc. | Oui | 118 956,80 \$ | 136 770,58 \$ |

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire, l'entreprise « Spectralite/Signoplus » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Lhomme, chef de la Division voirie-réseaux, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 31 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour l'achat de produits de signalisation et panneaux de noms de rue à « Spectralite/Signoplus », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 78 767,94 \$, incluant les taxes.**

2.- La durée du contrat s'échelonne du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 janvier 2023.

CE-13321/22-04-21

ITEM 6.4

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN ANNUEL ET APPELS DE SERVICE POUR LES SYSTÈMES CVAC ET DE CHAUFFAGE DE BASSE PUISSANCE POUR DIVERS BÂTIMENTS POUR 2022 (2021-BS-019)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite pour le Service d'entretien annuel et appels de service pour les systèmes CVAC et de chauffage de basse puissance pour divers bâtiments pour 2022;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Dubord Réfrigération inc.;
- Paul Grand'Maison inc.;
- Climatisation JPB;
- NordCLim inc.;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évaluée par monsieur Patrick Boyer du Service de travaux publics avant la période d'appel d'offres, est d'environ 83 845,52 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement de la Ville de Saint-Jérôme a procédé, le 10 février 2022 avant 10 h, à l'ouverture des soumissions reçues :

| Nom du soumissionnaire | Conforme (oui ou non) | Montant soumissionné (taxes incluses) | Montant corrigé après analyse (taxes incluses) |
|------------------------|--------------------------|---|---|
| Paul Grand'Maison inc. | Oui | 81 351,71 \$ | --- |

ATTENDU QUE suivant le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire, l'entreprise « Paul Grand'Maison inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julie, directrice du Service des travaux publics datée du 25 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

La Ville octroie le contrat pour le Service d'entretien annuel et appels de service pour les systèmes CVAC et de chauffage de basse puissance pour divers bâtiments pour 2022 à « Paul Grand'Maison inc », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 81 351,71 \$, incluant les taxes.

CE-13322/22-04-21

ITEM 6.5

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ENTENTE CADRE 2022 (2021-042-DPHP)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une mise en concurrence par le biais de la procédure de demande de prix pour des services professionnels en ingénierie –Entente cadre 2022;

ATTENDU QUE les soumissionnaires à qui un prix fut demandé sont les suivants :

- Tetra Tech QI Inc.;
- Stantec Experts-Conseils Ltée;
- GBI Experts-Conseils Inc.;

ATTENDU l'estimation des coûts préparée par monsieur François Tremblay du Service des travaux publics avant la sélection du mode de mise en concurrence, est d'environ 22 000,47 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les offres reçues au Service de l'ingénierie sont les suivantes :

| Nom du soumissionnaire | Conforme (oui ou non) | Montant soumissionné (taxes incluses) |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Tetra Tech QI Inc. | Oui | 26 432,75 \$ |
| Stantec Experts-Conseils Ltée | Oui | 27 375,55 \$ |
| GBI Experts-Conseils Inc. | Oui | 28 743,75 \$ |

ATTENDU QUE suivant le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire, l'entreprise « Tetra Tech QI Inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Tremblay, chef de la Division de la production et de l'épuration des eaux, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 22 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat de Services professionnels en ingénierie – Entente cadre 2022 à « Tetra Tech QI Inc », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 26 432,75\$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'au 31 décembre 2022.**

CE-13323/22-04-21
ITEM 6.6

ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION D'UNE PAVEUSE SANS OPÉRATEUR POUR 2022 (2022-BS-114)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite pour la location d'une paveuse sans opérateur pour 2022 (2022-BS-114);

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par monsieur Étienne Gougoux du Service de des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est d'environ 46 909,80 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- J.A. LARUE INC.;
- 9018-7980 QUÉBEC INC. (INSTA-MIX);

ATTENDU QUE les soumissions ont été reçues au Service des travaux publics :

| Montant | Montant |
|---------|---------|
|---------|---------|

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

| Nom du soumissionnaire | Conforme (oui ou non) | soumis pour 4 semaines (taxes incluses) | soumis pour 24 semaines (taxes incluses) |
|--------------------------------------|--------------------------|---|--|
| J.A. LARUE INC. | Oui | 9 772,88 \$ | 58 637,25 \$ |
| 9018-7980 QUÉBEC INC. (INSTA-MIX) | Oui | 8 278,20 \$ | 49 669,20 \$ |

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Gougoux, chef de section – mécanique, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour la location d'une paveuse sans opérateur pour 2022 à « 9018-7980 Québec inc. (INSTA-MIX) », pour un montant ne pouvant excéder la somme de de 49 669,20 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonnara sur 24 semaines soit du 16 avril 2022 au 30 septembre 2022 approximativement.**

CE-13324/22-04-21

ITEM 6.7

REJET DES SOUMISSIONS – SERVICE DE PLOMBIER POUR 2022-2023
(2021-BS-118)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure de demandes de prix pour le service de plombier pour 2022 et 2023;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Plomberie Carl Gervais inc.;
- Azur Plomberie;
- Plomberie André Auger;
- Plomberie Dany Potvin;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évaluée par Patrick Boyer du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 33 342,75 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'acheteur de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues à la Division des achats et inventaire, avant le 25 janvier 2022 :

| Nom du soumissionnaire | Conforme (oui ou non) | Montant soumissionné (taxes incluses) | Montant corrigé (si applicable) (taxes incluses) |
|-----------------------------|--------------------------|---|--|
| Plomberie Carl Gervais inc. | Oui | 29 502,52 \$ | 29 502,58 \$ |
| Azur Plomberie | Oui | 33 710,68 \$ | --- |
| Plomberie André Auger | Oui | 43 902,06 \$ | 34 630,48 \$ |
| Plomberie Dany Potvin | Oui | --- | --- |

ATTENDU QU'initialement les exigences en plomberie industrielle et commerciale n'ont pas été considérées lors de la rédaction du devis;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville rejette les soumissions déposées le 25 janvier 2022 concernant le service de plombier pour 2022 et 2023, et de procéder à la révision du devis afin de procéder à un nouvel appel d'offres.

CE-13325/22-04-21

ITEM 7.1

PROTOCOLE D'ENTENTE – TABLE DE RÉFLEXION ET D' ACTIONS DES RETRAITÉS ET AÎNÉS (TRARA) MRC RIVIÈRE-DU-NORD – ORGANISATION DU SALON DES AÎNÉS DE SAINT-JÉRÔME – ÉDITION 2022

ATTENDU QU'EN mai 2015, la Ville a été reconnue « Municipalité Amie des Aînés » par le ministère de la Famille et des Aînés et qu'elle finalisera le renouvellement de la démarche Municipalités Amies des Aînés (MADA) en 2022;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir à ses citoyens l'occasion de prendre part à un événement regroupant les principales sources d'informations portant sur les services offerts aux aînés sur son territoire, incluant les informations concernant ses propres services;

ATTENDU QUE la Table de réflexion et d'actions des retraités et aînés (TRARA) est un organisme reconnu par la Ville qui représente une quarantaine d'organismes dédiés aux aînés, dont la mission est de :

- Échanger et analyser des informations sur des sujets concernant les aînés de la MRC de La Rivière-du-Nord ou de tout autre sujet d'intérêt commun;
- Se concerter sur les aspirations des aînés et de trouver des moyens et des correctifs pour répondre à leurs besoins;
- Avoir un rôle de représentation et d'actions auprès des différentes instances pour tout sujet concernant les aînés;
- Initier des séances d'informations, de sensibilisation et de formation;

ATTENDU la recommandation de madame Maude Tessier, chef de la Division logistique, culture et événements, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Table de réflexion et d'actions de retraités et aînés (TRARA) MRC Rivière-du-Nord, relatif à l'organisation du Salon des aînés de l'édition 2022, lequel est joint à la présente résolution.**
- 2.- Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville.**

CE-13326/22-04-21

ITEM 8.1

NOMINATION – « CHEF AUX OPÉRATIONS » - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la vacance du poste de « chef aux opérations » à la Division des opérations au Service de la sécurité incendie, laissé vacant suite à la démission de monsieur Patrick Vallières en date du 8 octobre 2021;

ATTENDU la note de service de monsieur Martin Galarneau, directeur du Service de la sécurité incendie, datée du 25 mars 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 15 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

La Ville entérine la nomination de monsieur Welley Jr Bigras à titre de « chef aux opérations » au Service de la sécurité incendie, en date du 14 février 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13327/22-04-21
ITEM 8.2

EMBAUCHE D'UN « CHARGÉ DE COMMUNICATION » - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

ATTENDU la nécessité de doter le poste de chargé de communication créé lors du CM-14977/22-02-15;

ATTENDU la tenue d'entrevues les 22 et 24 mars 2022 par le comité de sélection formé des mesdames Valérie Sauvé, directrice, de Marie-Ève Proulx, chef de la Division des communications, toute deux au Service des communications et des relations avec les citoyens et de Sophie Collerette, chef de la Division du développement social et des loisirs au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Kim McRae, conseillère au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 19 avril 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

Madame Véronique Meunier soit embauchée à titre de « chargée de communication » au Service des communications et des relations, en date du 16 mai 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13328/22-04-21

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 21 AVRIL 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

| NUMÉRO | ITEM | DESCRIPTION | PAGE |
|-------------------|-------------|---|-------------|
| | 1.1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE | 133 |
| CE-13313/22-04-21 | 1.2 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 133 |
| CE-13314/22-04-21 | 1.3 | APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 ET DU 14 AVRIL 2022 | 134 |
| CE-13315/22-04-21 | 5.1 | PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME « PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS » – ZONE INNOVANTE | 134 |
| CE-13316/22-04-21 | 5.2 | RÉVISION PÉRIODIQUE – CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES – L'ANTRE-JEUNES | 135 |
| CE-13317/22-04-21 | 5.3 | CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 2021-01795 POUR LE LOT 3 239 240 DU CADASTRE DU QUÉBEC | 135 |
| CE-13318/22-04-21 | 6.1 | PROLONGATION DU CONTRAT – SERVICE DE NAVETTES POUR STATIONNEMENT ALTERNATIF – AUTOMNE 2021 ET HIVER 2022 (2020-BS-017) | 136 |
| CE-13319/22-04-21 | 6.2 | ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CHLORURE EN SOLUTION LIQUIDE (ABAT POUSSIÈRE) POUR L'ANNÉE 2022 – APPEL D'OFFRES AP-2022 (2022-BS-023) | 137 |
| CE-13320/22-04-21 | 6.3 | ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE PRODUITS DE SIGNALISATION ET PANNEAUX DE NOMS DE RUE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 JANVIER 2023 (2022-BS-052) | 137 |
| CE-13321/22-04-21 | 6.4 | ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN ANNUEL ET APPELS DE SERVICE POUR LES SYSTÈMES CVAC ET DE CHAUFFAGE DE BASSE PUISSANCE POUR DIVERS BÂTIMENTS POUR 2022 (2021-BS-019) | 138 |
| CE-13322/22-04-21 | 6.5 | ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ENTENTE CADRE 2022 (2021-042-DPHP) | 139 |
| CE-13323/22-04-21 | 6.6 | ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION D'UNE PAVEUSE SANS OPÉRATEUR POUR 2022 (2022-BS-114) | 140 |
| CE-13324/22-04-21 | 6.7 | REJET DES SOUMISSIONS – SERVICE DE PLOMBIER POUR 2022-2023 (2021-BS-118) | 141 |

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

| | | | |
|-------------------|-----|---|-----|
| CE-13325/22-04-21 | 7.1 | PROTOCOLE D'ENTENTE – TABLE DE RÉFLEXION ET D'ACTIONS DES RETRAITÉS ET AINÉS (TRARA) MRC RIVIÈRE-DU-NORD – ORGANISATION DU SALON DES AINÉS DE SAINT-JÉRÔME – ÉDITION 2022 | 141 |
| CE-13326/22-04-21 | 8.1 | NOMINATION – « CHEF AUX OPÉRATIONS » - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE | 142 |
| CE-13327/22-04-21 | 8.2 | EMBAUCHE D'UN « CHARGÉ DE COMMUNICATION » - SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN | 142 |
| CE-13328/22-04-21 | 9.1 | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE | 143 |